À L'HEURE DES PROFITEURS

Finies, les illusions du monde d'après. Chasseurs de primes d'Etat, patrons adeptes des plans sociaux, spéculateurs boursiers, repreneurs de sociétés, ils s'en donnent déjà à cœur joie pour leur plus grand profit. Avec la bienveillance du gouvernement. **PAR FRANCK DEDIEU**

Bienvenue dans le monde d'après avec… les travers du précédent. Dès les premières semaines du confinement, *Marianne* mettait en garde contre les envolées lyriques des songe-creux, les illusions perdables des apprentis visionnaires, les promesses d'Eden des bobos contemplatifs (« A la fin, est-ce qu'on va se faire avoir ? », n° 1203). Du passé injuste et pollueur, l'après-virus ferait table rase. Chacun voulait voir midi à sa porte idéologique et valider ses propres intuitions sans tenir compte d'un invariant vieux comme le monde : l'appât du gain. Toujours là. Une calamité s'abat sur un territoire, une pandémie afflige une population et, immanquablement, quelques accapareurs émergent de la terre fumante pour en faire le terreau de leur fortune. Rien ne se perd, rien ne se crée… tout se monnaye. A peine un mois après le déconfinement, cette funeste mécanique se déploie. Ici, le Covid vide des caisses ; là, il remplit déjà des poches. Celles des profiteurs à la tête de grands groupes, pressés d'instaurer des plans sociaux ou de passer des « accords de performance » pour réduire le coût du travail. Celles des spéculateurs, prompts à voir dans la chute des Bourses et dans les faillites de nombreuses sociétés une occasion de gains supplémentaires. Celles évidemment des opportunistes, toujours là pour exploiter l'émotion née des circonstances sanitaires (lire p. 20) ou pour tendre aux pouvoirs publics la sébile et recueillir quelques subsides pas toujours légitimes (lire p. 14). Celles enfin de ces patrons, profiteurs d'en haut du chômage partiel… mais aussi de ces salariés – profiteurs d'en bas – bien contents de ne pas retourner au travail.

Faut-il pour autant se résigner à voir prospérer à nouveau la grande cupidité et les petits mégotages de quelques-uns aux dépens du plus grand nombre ? Non, bien sûr, mais, en dépit des apparences, le gouvernement d'Edouard Philippe semble fort bien s'en accommoder. Sa semeuse à milliards disperse surtout des prêts garantis et finalement assez peu d'investissements publics sonnants et trébuchants pour contrarier les effets égoïstes de cette « dynamique » capitaliste. Une étude de l'agence de notation Fitch Ratings – pas du genre à vouloir socialiser tous les moyens de production – souligne l'interventionnisme budgétaire un peu faiblard de Bercy (4 % environ du PIB), presque trois fois inférieur à celui des Etats-Unis ou de l'Allemagne (autour de 11 % de leurs PIB respectifs). La France, paradis des profiteurs ? ■

LA FOIRE AUX “B ONS PLANS”

Voici ouvert le festival des “bonnes idées” pour tirer profit de la crise : baisser le coût du travail, inciter les salariés à travailler chez eux, gratter le maximum d’argent à l’Etat…

Social

L’AUBAINE DU **CHÔMAGE PARTIEL**

Eux, ils ne chôment pas. Depuis quelques semaines, les inspecteurs du travail pistent les « profiteurs » du dispositif dit « d’activité partielle » (ou chômage partiel) . Et les dossiers ne manquent pas : les demandes des employeurs concernaient en avril 6 millions de salariés. Le ministère du Travail indemnise sous quinze jours et ne vérifie qu’ultérieurement leur légalité. *« Or nos services ne comptent que 1 800 agents, qui veillent aussi sur la santé des salariés »,* tempère Théodore Aslamatzidis, représentant syndical SUD-Travail… Dès avril, Bercy leur a signalé une entreprise qui, à peine créée, a réclamé à l’Etat 900 000 € pour payer des salariés supposés à l’arrêt. Las, dès que cet argent a été réceptionné, ses gérants – des hommes de paille ? – ont baissé le rideau. Un peu gros pour échapper aux fins limiers du ministère. La plupart du temps, les affaires se révèlent plus complexes.

- **LE PERDANT** LE TRÉSOR PUBLIC
- **LE COÛT POUR LE PAYS** MOYEN ★★★★
- **LE RISQUE À LONG TERME** ENDETTEMENT DE L’ETAT

Plus dérangeant, de grands groupes – certes peu nombreux –sont soupçonnés « d’optimiser » ce dispositif généreux. Ainsi, dès le 23 mars, les syndicats accusaient SFR, dont les ventes ont progressé de 3,6 % au premier trimestre, de vouloir mettre 5 000 salariés – 40 % de ses effectifs ! – au chômage partiel. Quand ses concurrents Orange et Free assument sur leurs deniers le confinement. Malgré ce mauvais buzz, à la fin mai, rien que dans l’ouest de la France, SFR a tout de même déclaré en chômage partiel 300 de ses collaborateurs sur 900…

Plus discrète, une société de services et d’ingénierie en informatique anglo-saxonne raffine. Quand ils n’étaient pas en mission auprès de leurs clients, les salariés de cette société travaillaient au siège. *« Désormais, notre employeur nous bascule en chômage partiel entre deux missions en martelant que c’est légal ! »,* s’agace Daniel*, un de ses consultants. Une filiale d’un groupe américain détournerait, elle, deux dispositifs : elle surchargerait des cadres de tâches… à écluser pendant leurs congés et RTT imposés, puis les basculerait en chômage partiel, en les invitant à se reposer. *« Les salariés ne découvrent le pot aux roses qu’en décachetant leurs bulletins de salaire »,* témoigne Jean-Claude Delgenès, de Technologia, un cabinet de conseil spécialisé dans les conditions de travail. Les contrôles de l’inspection du travail viseront donc en priorité les entreprises dont la productivité explose.

Des employeurs, cependant, peuvent franchir la ligne blanche sans mauvaises intentions. Sonnés par le confinement, des petits patrons n’ont réalisé qu’après avoir placé leurs troupes en chômage partiel qu’ils devaient maintenir des machines. *« Ils ont pu rappeler ponctuellement des techniciens, des informaticiens sans corriger leurs demandes d’indemnisation, de peur de les retarder »,* poursuit Jean-Claude Delgenès. Des commerçants auraient pressé des vendeuses de préparer leurs boutiques pendant deux ou trois jours, mais déclaré leur reprise de travail le jour de réouverture. Risque de bronca quasi nul, quand tant d’employés ont peur de perdre leur job. D’ailleurs, des salariés-chômeurs partiels ont eux aussi continué d’appeler leurs clients. Aiguillonnés ou pas par leur boss. ■

LAURENCE DEQUAY

* Le prénom a été modifié.

Enseignement supérieur

LES PROFS **SANS AMPHI**

A l’Université, c’est l’incompréhension. La ministre de l’Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, n’écarte pas l’idée d’étendre dans la durée le principe des cours suivis par les étudiants depuis chez eux. Alors que les écoles et les collèges auront rouvert en juin, et qu’un retour à la normale est prévu pour la rentrée de septembre dans le respect des normes sanitaires, ce ne sera pas le cas dans l’enseignement supérieur. *« Une telle différence ne laisse pas de surprendre* […]. *Tout le monde aura compris que l’enjeu n’est pas sanitaire, mais socio-économique »,* estimait dans *le Figaro* Julien Boudon, le doyen de la faculté de droit et de science politique de Reims. La perspective d’un enseignement « tout numérique » se profile-t-elle ? Au sein du corps enseignant, on sent bien que l’idée sous-jacente du gouvernement est de réaliser des économies budgétaires. *« Le rêve secret du ministère* […] *est que cette situation perdure, pour des raisons d’économies. Cela coûte moins cher: pas de papier, pas de locaux, pas de surveillance »,* dénonce le syndicat Force ouvrière de l’Enseignement supérieur et de la recherche. *« Un seul enseignant pourra assurer des cours pour plusieurs promotions en même temps »,* ajoute-t-il. Dès lors l’*« horizon ultime »* des tenants de la rigueur budgétaire à l’Université *« serait atteint »,* dénonce le syndicat.

- **LES PERDANTS** LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS
- **LE COÛT POUR LE PAYS** FAIBLE ★★★★
- **LE RISQUE À LONG TERME** FERMETURE DES AMPHIS ET DES CLASSES

Du côté des directions des écoles de commerce, le son de cloche est le même qu’au ministère : elles préparent une rentrée « hybride » qui fera la part belle à l’enseignement à distance. On apprend même dans la presse spécialisée que l’école de management de Grenoble privilégiera l’hypothèse d’une rentrée intégralement à distance. Mieux, elle compte repenser son enseignement du rôle de manager en ces temps où la distance et le télétravail deviennent la norme. Voilà qui a le mérite d’être cohérent ! ■ MATHIAS THÉPOT

Entreprises

DES PRÊTS GARANTIS SANS CONTREPARTIE

On est en train de fabriquer des entreprises zombies, qui finiront par mourir. » L'ancien ministre du Redressement productif (2012-2014) Arnaud Montebourg a mis en garde vendredi 12 juin contre les effets pervers des fameux prêts garantis par l'Etat (PGE), nouvelle martingale de Bercy, lesquels favorisent le surendettement des entreprises. Problème, aucun pays en Europe n'a distribué autant de PGE que la France, avec 87 milliards d'euros déjà versés. Des engagements financiers qui ne sont certes pas comptés dans la dette publique au sens de Maastricht, mais qui pourraient revenir comme un boomerang si les entreprises soutenues s'effondraient sous le poids de la crise. De très grandes sociétés, telles qu'Air France, Renault, Fnac Darty, Castorama ou Europcar, ont déjà pu bénéficier de ces prêts. Et, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Etat n'a pas été très regardant sur les contreparties. L'exemple de Renault, qui a bénéficié d'un PGE de 5 milliards d'euros, interpelle. A peine le prêt était-il signé que la direction du constructeur automobile annonçait la suppression de 15 000 emplois dans le monde, dont 4 600 en France, dans le cadre d'un plan d'économies égal à 2 milliards d'euros sur trois ans… Pour le loueur de véhicules Europcar, qui a bénéficié d'un PGE de 220 millions d'euros, l'Etat a également fait preuve de largesses. Comme le rappelait le journaliste Jean-Michel Quatrepoint dans *Marianne*, bien avant la crise du Covid, l'entreprise était déjà sous-capitalisée et ne cessait de chuter en Bourse en 2019, alors que le reste de la cote flambait. Europcar dispose pourtant d'actionnaires aux reins solides : le grand fonds de capital investissement Eurozeo (30 %), la banque d'affaires américaine Morgan Stanley (10 %), ou le fonds activiste Ciam (10 %), à qui l'on aurait pu demander d'assumer davantage les difficultés d'Europcar durant la crise sanitaire. Las, l'Etat s'est substitué à eux et, comme par miracle, le cours de Bourse d'Europcar s'est redressé au début du mois. Pour le plus grand bonheur de ses actionnaires. ■ M.T.

- **LES PERDANTS** L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES
- **LE COÛT POUR LE PAYS** ÉLEVÉ ★★★★
- **LE RISQUE À LONG TERME** SURENDETTEMENT DES ENTREPRISES

Travail

L'AVÈNEMENT DU "SANS BUREAU FIXE"

Toujours moins d'espace, voilà le nouveau credo des managers qui prétendent vous en donner plus. Le confinement a permis à nombre d'entre eux de vérifier que productivité ne rimait pas forcément avec présence. Et que le retour au bureau pouvait s'accompagner de… plus de bureau. En matière d'immobilier, c'est une économie substantielle. Ainsi, après la disparition progressive des bureaux fermés au profit de l'*open space* (« espace ouvert »), ce formidable tueur de concentration et de productivité, nous entrons désormais dans l'heure du *flex office* ! Késaco, ce nouvel anglicisme ? Le « bureau flexible ». Là où l'*open space* permettait malgré ses désavantages (bruit permanent, promiscuité) d'avoir un espace attribué et un coin à soi, il n'est plus question ici de travailler au même endroit tous les jours. Le salarié n'a pas de bureau désigné, il s'installe où il peut, où il y a de la place, ou alors on lui en attribue une pour la journée. Pour les entreprises, l'idée est de favoriser la souplesse, de stimuler la créativité et d'inciter au télétravail. Séduisant sur le papier, mais assez peu convaincant après expérimentation. Autant le dire tout net, le véritable objectif est surtout de faire des économies sur l'immobilier, le deuxième poste de dépense pour les entreprises après la masse salariale. Problème, alors que de grands groupes français comme Orange, BNP Paribas ou Bouygues s'y mettent, cette tendance est à la baisse dans tous les pays, selon les chiffres du laboratoire Actinéo, dirigé par Alain Irbane, sociologue et directeur de recherche au CNRS : de 9 % en 2015 à 6 % en 2017. *« Il n'y a pas d'étude qui valide le gain de performance attendu »*, note Jean-Claude Delgenès, le président de Technologia, cabinet spécialisé dans la prévention des risques liés à l'activité professionnelle. En revanche, les incidences négatives sont nombreuses : *« Vous ne choisissez pas avec qui vous allez travailler, si vous arrivez un peu tard, vous n'avez pas forcément de place, la créativité baisse, et les individus sont isolés. »* Encore une fois, faire des économies sur l'immobilier pour réduire la qualité du travail, est-ce vraiment un bon calcul ? ■

VLADIMIR DE GMELINE

- **LES PERDANTS** LES SALARIÉS
- **LE COÛT POUR LE PAYS** NUL ★★★★
- **LE RISQUE À LONG TERME** FIN DE LA CRÉATIVITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Alimentation

LES GUERRIERS DE LA MARGE BRUTE

- **LES PERDANTS** LES AGRICULTEURS
- **LE COÛT POUR LE PAYS** ASSEZ ÉLEVÉ ★★★☆
- **LE RISQUE À LONG TERME** DÉFLATION

De l'arithmétique pâtissière. Facile à comprendre. Quand le gâteau diminue de volume, les commensaux les plus mal élevés jouent des coudes pour conserver leur part. Dans la longue chaîne alimentaire, cette fraction de rémunération s'appelle la marge. Et, pour la préserver, tous les coups semblent permis, comme le suggère la dernière décision en date du géant laitier Lactalis : il va baisser le prix du lait payé aux éleveurs. Avec les exportations à l'arrêt et les cantines fermées, les prix internationaux piquaient du nez. Mais les éleveurs consentent déjà des baisses de prix : en 2019, ils percevaient en moyenne 330 € par tonne contre 315 € en juin 2020. Une baisse de 4,5 % capable de faire des dégâts dans les comptes d'un éleveur où toutes les décimales comptent. Au-delà de ce cas particulier, si tous les acteurs en position quasi dominante font valoir leur puissance de frappe pour baisser les prix, tout le pays risque de tomber dans la déflation, aux effets ravageurs sur l'investissement, les salaires, le fardeau de la dette… ■ F.D.

Bourse

LE RETOUR DES VAUTOURS

Quand tout s'effondre, la loi du marché apparaît toujours dans sa vérité crue et cruelle. Et les plus véloces ne se font pas prier longtemps pour en tirer profit. Une question de prix : la baisse des cours de Bourse rend les actifs moins chers, et les investisseurs les plus puissants, sans embarras d'argent, font les soldes à coups de milliards. Dans la santé, par exemple, le labo pharmaceutique britannique AstraZeneca lorgnerait son concurrent américain Gilead Sciences. Dans la sidérurgie, le conglomérat Thyssenkrupp entrerait bien en fusion avec des concurrents chinois et suédois. La grande braderie boursière ne connaît pas les frontières, et la Bourse de Paris pourrait en organiser une bien attirante. Les investisseurs font souvent le même calcul : ils regardent les profits futurs attendus, les prochains dividendes distribués et en déduisent le rendement de l'action. Reste à bâtir un beau discours sur les possibles synergies avec leur propre groupe. Après sa chute boursière (– 18 % depuis le début de l'année), le fleuron industriel français Saint-Gobain offre par exemple un taux de rendement de 4 % sur la foi des prévisions de dividendes pour l'année 2021. Le géant de l'agroalimentaire Danone promet un joli taux de 3,5 %. De quoi susciter des appétits. Pour éviter de voir s'allonger la longue liste des groupes français passés sous pavillon étranger, certains politiques comme Arnaud Montebourg défendent l'idée d'une entrée de l'Etat au capital de grands groupes, éventuellement pour redistribuer les parts aux salariés, histoire de ne pas tomber dans les bras du premier agioteur venu. ■ F.D.

- **LES PERDANTS** LES SOCIÉTÉS ENDETTÉES
- **LE COÛT POUR LE PAYS** ASSEZ ÉLEVÉ ★★★☆
- **LE RISQUE À LONG TERME** PERTE DES FLEURONS INDUSTRIELS FRANÇAIS

Salaires LE REVERS DE LA "PERFORMANCE COLLECTIVE"

Chantage aux licenciements : certains employeurs, comme la compagnie aérienne irlandaise Ryanair, profitent déjà de la crise pour tenter de baisser les rémunérations de leurs salariés de 10 à 20 %, en négociant avec leurs représentants des « APC », ces accords dits de « performance collective » inscrits dans les ordonnances Macron à la fin de 2017. Une régression sociale inédite, car ces APC post-Covid sont trop souvent dépourvus d'une clause de retour à meilleure fortune qui limite dans le temps le sacrifice des acquis sociaux. Or, lorsque le salarié refuse cette dégradation de son contrat de travail, il peut être sur-le-champ licencié…

« Je suis écœurée par l'APC toxique que notre direction vient de signer avec Force ouvrière, s'emporte, chez Derichebourg Aeronautics Services à Toulouse, Carine Adam, élue CFE-CGC. *Les salariés étaient prêts à consentir des efforts, mais, maintenant, leur colère est si forte qu'ils vont chercher à partir. »* Et pour cause : l'APC en question supprime leurs primes, leurs subventions repas et transport ; soit une perte de pouvoir d'achat de 200 à 300 € par mois, sans retour à la normale inscrit au calendrier ! *« Même Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, a critiqué la précipitation de notre direction, qui a négocié cet APC avant que Bercy ne dévoile son plan de soutien à l'aéronautique »,* complète Carine, qui estime que, à moyen terme, Derichebourg y perdra, puisque former des « compagnons » dans l'aéronautique demande du temps. *« Nous n'y voyons pas très clair dans cette sortie de crise. Dans les secteurs où la baisse d'activité est importante, les directions d'entreprise vont donc chercher à engager des APC, afin de réduire le coût de leur masse salariale,* confirme Pierre Ferracci, président du groupe de conseil Alpha. *S'ils veulent limiter les effets d'aubaine comme chez Ryanair, les syndicats qui les négocieront ont intérêt à s'entourer d'experts. Car lorsqu'un APC ne comporte pas de clause de retour à meilleure fortune sous forme, par exemple, de bonus ou d'intéressement, de rétablissement des acquis sociaux suspendus, les salariés se sentent floués. Au point parfois de préférer un plan social qui organise leur départ, ce qui est un comble. »*

- **LES PERDANTS** LES SALARIÉS
- **LE COÛT POUR LE PAYS** ÉLEVÉ ★★★★
- **LE RISQUE À LONG TERME** PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

A nos confrères de *l'Equipe*, leur direction voudrait imposer dès septembre, et pendant quatre ans, une baisse des salaires de 10 %, la suppression de 16 RTT sur 22, et celle d'un demi-treizième mois… contre la seule promesse de ne pas procéder à des licenciements d'ici à 2024. En 2019, rappellent ses élus SNJ, le quotidien engrangeait 9 millions d'euros de résultat opérationnel, et sa trésorerie aurait été forte de centaines de millions d'euros. Insuffisant pour amortir la crise, vraiment ? ■ L.D.

Emploi DES PLANS SOCIAUX OPPORTUNISTES

Et de neuf ! Les salariés de Nokia (ex-Alcatel Lucent) à Nozay (Essonne) et Lannion (Côtes-d'Armor) subiront lundi 22 juin… l'annonce d'un neuvième plan social depuis 2006 ! Un PSE qu'ils vivent déjà comme une trahison puisque leur direction venait de les féliciter d'avoir augmenté leur productivité en télétravail. *« Ce nouveau plan social n'est nullement une conséquence de la crise du Covid-19 »,* s'indigne l'intersyndicale – CGT, CFE-CGC, CFDT –, qui, tristement, souligne que les engagements de maintien de l'emploi en France pris par le finlandais Nokia auprès de Bercy lors du rachat d'Alcatel en 2016 expirent en juin… Après Renault, Eurolines liquidé par l'allemand FlixBus, la liste des PSE opportunistes devrait s'allonger, avant même l'annonce du plan de relance promis pour l'automne par le gouvernement ! Dans la tourmente, les directions financières adorent passer leurs comptes et leurs sites industriels à la paille de fer, afin de rebondir plus vite que leurs concurrents et séduire ainsi leurs actionnaires. Aux Etats-Unis, cette tactique s'appelle le « Big Bath », le grand bain. *« Les vagues de restructurations qui sont devant nous sont d'une telle importance qu'elles vont bousculer des centaines de milliers d'emplois,* prévient Pierre Ferracci, président du groupe de conseil en relations sociales Alpha. *Plutôt que d'engager des PSE parfois opportunistes, les employeurs doivent, par une gestion prévisionnelle active des emplois, favoriser la reconversion lourde de leurs salariés vers les métiers de demain, dans l'environnement, l'énergie. »* Une nécessité pour soutenir la réindustrialisation des territoires de notre pays. ■ L.D.

- **LES PERDANTS** L'INDUSTRIE FRANÇAISE
- **LA COÛT POUR LE PAYS** ÉLEVÉ ★★★★
- **LE RISQUE À LONG TERME** DÉSINDUSTRIALISATION

TRIBUNAUX DE COMMERCE

RACHETER DES ENTREPRISES À LA CASSE

Dans les juridictions consulaires, les entreprises en redressement judiciaire sont les proies de repreneurs en quête d'actifs bradés. **PAR ANTHONY CORTES**

Ses couloirs sont désespérément vides, ses escaliers dépeuplés. Depuis la mi-mars, le tribunal de commerce de Paris, situé sur l'île de la Cité, pousse les justiciables à effectuer leurs démarches en ligne, contexte sanitaire oblige. Même les audiences, pour encore quelques jours, sont le plus souvent dématérialisées. Alors, partout, le silence règne. Comme dans la salle des pas perdus qui jouxte la salle d'audience numéro un, celle des habituelles audiences publiques. Boudée, plongée dans un noir presque total. *« Ça s'animera cet après-midi pour les audiences de mise en état,* nous indique-t-on du côté du secrétariat de la présidence. *On* >

> *reprend tout doucement.* » Il y a pourtant des salles qui ne se sont jamais arrêtées, voire qui se sont animées, même à distance, afin de permettre d'acquérir des entreprises en redressement judiciaire pour une bouchée de pain (si ce n'est moins). Une épidémie mondiale ne fait pas que des malheureux, surtout du côté d'investisseurs à la recherche du bon coup, de la bonne affaire.

Car les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire ne sont pas condamnées à mourir. Sous l'égide du tribunal, celles-ci peuvent même reprendre vie et poursuivre tout ou partie de leur activité à l'occasion d'une cession d'entreprise. Seule condition, bien évidemment : trouver un repreneur. Sur les sites des greffes des tribunaux comme sur celui du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ), de longues listes d'entreprises à la dérive sont présentées. Avec un certain nombre de renseignements sur celles-ci : activité, chiffre d'affaires, effectifs… Si vous êtes séduit, libre à vous d'adresser une offre de reprise chiffrée par vos soins, accompagnée d'un certain nombre d'engagements en fonction de vos projets pour cette future acquisition (reprise des contrats, des créances, d'éventuels prêts bancaires, du personnel, du bail commercial…).

D'après plusieurs cabinets de conseil spécialisés dans la cession d'entreprises, un certain nombre d'offres jugées « au rabais » ont fleuri ces dernières semaines sur l'ensemble du territoire national. La période est trop belle ! Le site du greffe du tribunal de commerce de Paris, puisque tout se passe en ligne actuellement, en est gonflé d'exemples, que nous avons pu consulter.

Des euros symboliques

Deux catégories d'opportunistes sont tout de même à distinguer. Il y a d'abord les candidats à la reprise qui proposent un chèque… mais pas grand-chose de plus. C'est par exemple le cas de la société Saturne SAS, dont le président a adressé le 13 mai une proposition de reprise de la société Brave Exhibitions au capital de 15 000 €, en redressement judiciaire, qui exploite une brasserie parisienne. Pour récupérer le fonds de commerce et l'ensemble des actifs corporels (mobilier, matériel informatique, installations) et incorporels (base clients, marque, licence IV, site Internet…), celle-ci propose un montant de 20 000 €. Mais, à une condition : ne pas hériter des créances et engagements contractés auprès des fournisseurs de l'entreprise visée. Lot de consolation : la société accepte de prendre à sa charge les baux commerciaux, le remboursement de deux prêts bancaires et de conserver 30 contrats de travail. Ce qui n'est pas le cas d'un autre candidat à la reprise, pour un montant bien plus important (100 000 €), mais qui refuse de reprendre les engagements « fournisseurs et bancaires » de l'entreprise, et se réserve le droit d'affecter les salariés dans d'autres établissements en sa possession s'ils veulent conserver un poste. Un candidat à la reprise de la société Design d'O, société d'accompagnement aux stratégies de communication, fait mieux. S'il propose un versement de 20 000 €, le candidat précise ne poursuivre aucun autre contrat que ceux qui concernent des licences informatiques et quelques commandes en cours. Sont donc exclus de la reprise : *« Les contrats EDF, GDF, Internet, assurances, et tous les contrats de prêt, crédit, financement et* [par ailleurs] *découvert bancaire. »*

D'autres, et c'est la seconde catégorie d'opportunistes, ont le culot de proposer quelques euros symboliques pour tenter de rafler la mise. La société de fabrication pharmaceutique Famar Lyon s'est, par exemple, vu proposer la coquette somme de… 2 €. Un euro pour la reprise des actifs de la société, et un autre pour la reprise des stocks. L'entreprise Flow Control Technologies (fabricant de robinetterie basé dans le Tarn), elle, aura peut-être droit à 5 € si la seule proposition de reprise qui lui a été adressée aboutit. Celle-ci ne prévoit la reprise d'aucun crédit bancaire et contrat d'assurance ni même du bail des locaux. Par ailleurs, si 69 postes sont repris, *« les droits à congés payés, les salaires du mois au cours duquel interviendra l'entrée en jouissance, les charges sociales du mois, du trimestre, du semestre et de l'année en cours, les primes de vacances, et toutes indemnités trouvant leur origine antérieurement à la date d'entrée en jouissance »* ne le seront pas, peut-on lire dans l'offre de reprise.

"ON PEUT GAGNER MAIS ON PEUT AUSSI BEAUCOUP PERDRE. UN ACHAT DE CE TYPE PEUT NÉCESSITER D'ÉNORMES INVESTISSEMENTS POUR RELANCER LA MACHINE."
AUDE LATOUCHE, DU CABINET AL CORPORATE ADVICE

Ces offres, proposées entre la mi-mars et le début de juin, connaîtront leur sort dans les semaines à venir. Aboutiront-elles ? En théorie, le tribunal de commerce adopte le plan de cession si un certain nombre d'activités sont maintenues, en poursuivant les engagements passés, tout comme une bonne partie des emplois. Autre condition : que le repreneur soit capable d'apurer le passif de l'entreprise, en effaçant créances fournisseurs et crédits en tout genre. Un ensemble de garanties qui se font particulièrement rares depuis la mi-mars… Ce qui fait redouter de futures transactions à la baisse. *« Difficile de prévoir les effets du Covid-19 sur ces prochaines acquisitions,* observe Aude Latouche, associée-gérante du cabinet de conseil en cession-acquisition AL Corporate Advice. *On ne pourra le mesurer qu'à la fin de l'année en se penchant sur les décisions des tribunaux de commerce. »* Pour autant, plusieurs indices vont en ce sens, estime-t-elle : *« Acquérir une entreprise en redressement judiciaire peut représenter une opportunité pour des chefs d'entreprise désireux d'élargir leur activité, d'acquérir un nouveau fichier clients, de conquérir de nouveaux territoires. On parle parfois d'acheter à la casse. Seulement, on peut gagner mais on peut aussi beaucoup perdre. Un achat de ce type, même à bas coût, peut nécessiter d'énormes investissements pour relancer la machine. En sachant que, même pour les acquéreurs potentiels, la période est propice à la prudence. On ne devrait pas les voir prendre d'énormes risques ou trop s'engager sans garantie d'un retour sur investissement. »* En clair, il ne faut pas s'attendre à voir circuler des offres trop généreuses au profit des cédants. Une bonne affaire pour les acheteurs. ■ **A.C.**

ÉQUIPEMENT MÉDICAL

À TOUT BUSINESS, MALHEUR EST BON

Durant l'épidémie de coronavirus, faute de stock, le marché du sanitaire a littéralement explosé. Difficultés d'approvisionnement, matériels défectueux, intermédiaires louches, voire escroqueries, les problèmes se sont accumulés. **PAR BRUNO RIETH**

Jean-Marc Pujol, le maire de Perpignan, le répète à plusieurs reprises, comme une sorte de mantra. A la fois pour résumer son sentiment sur cette étrange période que la France vient de traverser, et peut-être aussi pour se prémunir d'éventuelles critiques. *« Durant la crise du coronavirus, on s'est retrouvés tout seuls »*, raconte-t-il. Au début de l'épidémie, la mairie a pourtant en stock plusieurs milliers de masques chirurgicaux. Mais, face à l'urgence, le maire décide de les distribuer à l'hôpital public, aux médecins libéraux, aux Ehpad et à ses agents municipaux. S'ensuivent des tentatives peu concluantes pour se réapprovisionner auprès d'acteurs publics. *« Pour vous donner une idée, le 5 avril, j'ai fait une commande à l'Association des maires de France. A l'heure où je vous parle, nous n'en avons reçu que 12 750 sur 20 000 »*, explique-t-il. L'édile charge alors ses services d'achat de travailler à plein régime pour dégoter de nouveaux masques. Ce qu'on appelle dans le jargon le « sourcing », soit, en bon français, la recherche de fournisseurs. Et là, autant le dire, ce petit monde ressemble à une véritable jungle où grouillent des opportunistes, voire quelques escrocs.

Du matériel défectueux à la pelle

« Crise oblige, c'est un business qui est devenu très rentable. Résultat, ça a été un peu n'importe quoi. On a vu des boîtes sortir de nulle part, d'autres qui ont vendu du matériel avec des faux tampons CE… », se remémore le dirigeant d'une société spécialisée dans l'import-export de matériel médical. Un business qui ne pardonne rien aux imprudents. En pleine crise, le gouvernement espagnol a ainsi acheté 640 000 tests de dépistage qui se sont révélés inutilisables car ils affichaient 70 % de faux négatifs. Ils étaient produits par une entreprise chinoise – Bioeasy – qui n'avait aucune licence pour vendre des médicaments en Chine. Les Pays-Bas ont eu leur lot de surprises après une commande de 1,3 million de masques FFP2 chinois. 600 000 ont été renvoyés pour des défauts détectés au niveau des filtres. La France n'y a pas échappé, les nombreuses vidéos de soignants portant des blouses déchirées l'attestant. Pour éviter ce genre de cas de figure, notre dirigeant d'entreprise, un ex-militaire, peut, lui, se reposer sur un réseau d'anciens compagnons d'armes expatriés un peu partout dans le monde. *« Pour les produits fabriqués en Chine, j'ai un contact sur place qui vérifie la bonne conformité de la marchandise dès la sortie de l'usine. Pareil pour la Malaisie. On vend aussi des tests PCR produits en Corée du Sud. Je me suis associé avec un médecin français installé là-bas, il se charge de tout "checker". Il y a quinze jours, ces précautions m'ont évité de me faire livrer 200 000 masques qui n'étaient pas aux normes. On peut facilement se faire avoir »*, explique-t-il.

Les arnaques au "vrai-faux fournisseur"

Une aide précieuse dont ne bénéficiait pas Jean-Marc Pujol à Perpignan : *« J'avais la trouille ! Mais nous avons pris des précautions, comme ne payer les marchandises qu'à la livraison ou inscrire dans les contrats une clause précisant que si les produits ne passaient pas l'épreuve de conformité des douanes, nous n'avions rien à payer. Ça nous a évité des escroqueries ! »* M. le maire ne croit pas si bien dire. La période s'est révélée une aubaine pour de nombreux escrocs. Au début de mars, comme le révélait *le Parisien*, une entreprise pharmaceutique installée à Rouen (Seine-Maritime) a ainsi déboursé 6,6 millions d'euros pour recevoir une livraison massive de masques de protection et de gel hydroalcoolique. Sauf que la commande ne sera jamais honorée, la société bénéficiaire du virement étant une coquille vide. Les escrocs s'étaient fait passer pour le fournisseur habituel de l'entreprise et avaient proposé de la réapprovisionner. Dans l'urgence, le virement était parti avant que la direction ne fasse de plus amples vérifications. Trop tard, les arnaqueurs s'étaient envolés avec leur butin. Une enquête préliminaire a été ouverte pour « escroquerie » et « faux et usage de faux ». Une technique redoutable du « vrai-faux fournisseur » utilisée un peu partout sur le territoire.

Des intermédiaires inexpérimentés

La crise a aussi suscité des vocations dans le business du matériel médical. *« Les chiffres d'affaires se sont envolés. En quelques livraisons, on arrive très vite à 1 million d'euros de chiffre d'affaires. Ça a fait des envieux »*, souffle notre chef d'entreprise. Des nouveaux venus, loin d'être des experts. De quoi soulever son lot de polémiques.

Retour à Perpignan : le 23 avril, Jean-Marc Pujol passe un marché public auprès d'un entrepreneur local pour l'achat de 50 000 masques en tissu, lavables et réutilisables, pour 189 000 €. Une décision qui a fait s'étrangler son ancien adjoint et aujourd'hui opposant, Olivier Amiel. *« Au moment où le maire passe commande, cet intermédiaire n'a aucune existence juridique. Il avait bien une inscription au Bodacc* [Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales], *mais son activité avait été suspendue en mars 2020. Activité inscrite comme vente alimentaire… on est loin du marché du matériel médical ! Comment le maire a-t-il pu sérieusement faire confiance à un intermédiaire qui n'avait aucune expérience dans ce domaine ? »*, attaque-t-il. Des critiques que l'édile réfute en bloc. *« Il s'avère que cette entreprise a eu la possibilité de nous fournir des masques respectant les normes et lavables 16 fois. Des produits exemplaires ! Quant au fait qu'elle n'avait pas d'expérience, ce n'est pas la seule. Durant cette période, nous avons acheté ce qu'on pouvait. Dès qu'une entreprise offrait une possibilité, nous en avons profité. Nous en avons aussi acheté à une boîte de communication, à une entreprise d'événementiel, etc., et qui n'avaient jamais fait de masques auparavant. Résultat, nous sommes la seule ville de France de plus de 100 000 habitants à avoir réussi à fournir l'ensemble de ses habitants »*, s'honore-t-il.

"C'EST DE LA SPÉCULATION PURE. LA BOÎTE DE 100 GANTS EN NITRILE EST PASSÉE DE 6,75 À 11,10 € EN 48 HEURES!"

Notre dirigeant craint à terme l'explosion d'une bulle du business du matériel médical : *« C'est de la spéculation pure. La boîte de 100 gants en nitrile est passée de 6,75 à 11,10 € en 48 heures ! De l'autre côté, on se retrouve avec 40 millions de masques made in France sur les bras. Le marché est devenu fou. Et en cas de nouvelle crise épidémique, comme rien n'a été fait sur les moyens de production français, on se retrouvera exactement dans la même situation, voire pire… »* ■